$\underline{https://www.snetap-fsu.fr/Monsieur-le-ministre-aidez-les-CPE-contractuel-les-des-lycees-agricoles-publics.}\\ \underline{html}$



Monsieur le ministre, aidez les CPE contractuel.les des lycées agricoles publics!

- Métiers - CPE - Non titulaires, actualités -

Publication date: vendredi 20 décembre 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/2

Monsieur le ministre,

- Amputer le salaire d'une vingtaine d'agents contractuel.les de près de 8 % depuis le mois de septembre n'est pas acceptable!
- Ne pas daigner informer ces collègues de cette situation n'est pas acceptable!
- Ne pas proposer à ces agents précaires une aide financière exceptionnelle notamment en cette période fin d'année n'est pas acceptable!

Et pourtant cela se passe au sein de votre ministère!

En novembre dernier, pour des raisons techniques, les services des ressources humaines ont procédé sans informer quiconque à une retenue sur salaire de 200 euro et à un non versement d'une prime mensuelle de 100 euro... entraînant donc un manque à gagner depuis septembre de 400 euros par agent précaire!

N'est-ce pas une pratique indigne d'un État employeur qui se voudrait exemplaire ou bien doit-on comprendre que sous votre mandature, le ministère renonce à cette ambition ?

Pour palier les manquements les plus élémentaires de votre ministère, la section locale Snetap-<u>FSU</u> du lycée du Mans a décidé d'accorder à une des agent.es victimes de vos services, une aide financière!

Cette section tient cependant à vous rappeler qu'il existe au sein de votre ministère une commission de secours que vos services peuvent actionner très rapidement! Elle vous demande donc de mandater votre service des ressources humaines pour le versement d'une aide aux agents avant le 24 décembre prochain!

Quand une section syndicale doit se substituer à un employeur défaillant : Est-ce normal, monsieur Guillaume ?



Copyright © Snetap-FSU Page 2/2